

**COMMUNE DE  
CHAMP SUR DRAC  
DEPARTEMENT  
ISERE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 1<sup>ER</sup> JUILLET 2019  
N°59/2019**

**L'AN DEUX MILLE DIX-NEUF LE PREMIER JUILLET,**

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 21 juin 2019, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. DIETRICH Francis, Maire.

**PRESENTS : E. BARET, G. CAILLAT, J.L. CATTANI, S. CHABANY, C. DIBON, F. DIETRICH, E. DUCES, J.M. GRENIER, N. LEGROS, M. MENDEZ, F. MILET, N. MOLLARD, J. NIVON, B. PERRIER, T. PROCACCI, M. RIOU, M. SELVE, B. ZANNI**

**PROCURATIONS : J. CHAÏB à E. BARET, S. KOENIG à S. CHABANY, D. MANTONNIER à T. PROCACCI, D. SANCHEZ à M. SELVE**

**EXCUSE : A. VITINGER,**

En application de l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, Monsieur Bernard ZANNI est nommé secrétaire de séance.

Conformément à l'article L 2121-18 du même code, la séance a été publique.

**FONCIER - ACQUISITION DE PARCELLES APPARTENANT A MADAME EVELYNE TOFOLI ET MONSIEUR FRANÇOIS LAMBERT**

Monsieur le Maire fait part au Conseil de l'intérêt pour la Commune d'acquérir les parcelles suivantes situées au 102 Route de Saint Georges de Commiers et aux lieux dits Les Grosses Isles et La Melle et Le Pré du Seigneur :

- La parcelle AL 006 d'une surface de 291M<sup>2</sup> comportant un bâtiment à usage de grange.
  - Les parcelles AL 007 et AL 008 totalisant 1174M<sup>2</sup> de surface.
- La totalité de ces parcelles sont acquises pour un montant de 88 000 euros.

-Les parcelles correspondant à de la prairie cadastrées AI 010, AI 011, AI 012 et AI 013 (7 003M<sup>2</sup>). Ces parcelles sont acquises pour un montant de 2 100 euros.

Ces parcelles sont acquises dans le cadre de réserves foncières.

**LE CONSEIL APRES AVOIR DELIBERE A LA MAJORITE PAR 18 VOIX POUR ET 4 ABSTENTIONS (J.M. GRENIER, N. MOLLARD, B. PERRIER et M. RIOU)**

**DECIDE** que la Commune se porte acquéreur des parcelles précitées, appartenant actuellement à l'indivision TOFFOLI / LAMBERT,

**AUTORISE** le Maire à signer tous les documents utiles à cet effet et notamment l'acte de vente correspondant.

**DIT** que les frais notariés seront supportés par la Commune

**AINSI FAIT ET DELIBERE EN MAIRIE, les jour, mois et an que dessus  
Pour copie conforme,**

CHAMP sur DRAC le 2 juillet 2019

Le Maire,  
Francis DIETRICH



A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Francis Dietrich", written over a horizontal line.

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire  
de l'acte compte tenu de son dépôt en préfecture  
et de sa publication ou notification.



A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Francis Dietrich", written over a horizontal line.

## LISTE DE PARCELLES

Année de MAJ : 2017

Département : 38

Commune : 071

Parcelle	Adresse	B	Pos	Surface	Compte
AI0010	LES GROSSES ISLES			623	B00383
AI0011	LES GROSSES ISLES			3929	B00383
AI0012	LES GROSSES ISLES			1351	B00383
AI0013	LES GROSSES ISLES			1098	B00383
AL0006	0102 RTE DE ST GEORGES DE COMMIERS	X		291	B00383
AL0007	LA MELLE ET PRE DU SEIGNEU			514	B00383
AL0008	LA MELLE ET PRE DU SEIGNEU			659	B00383

Nombre de parcelles : 7

Surface totale : 8466

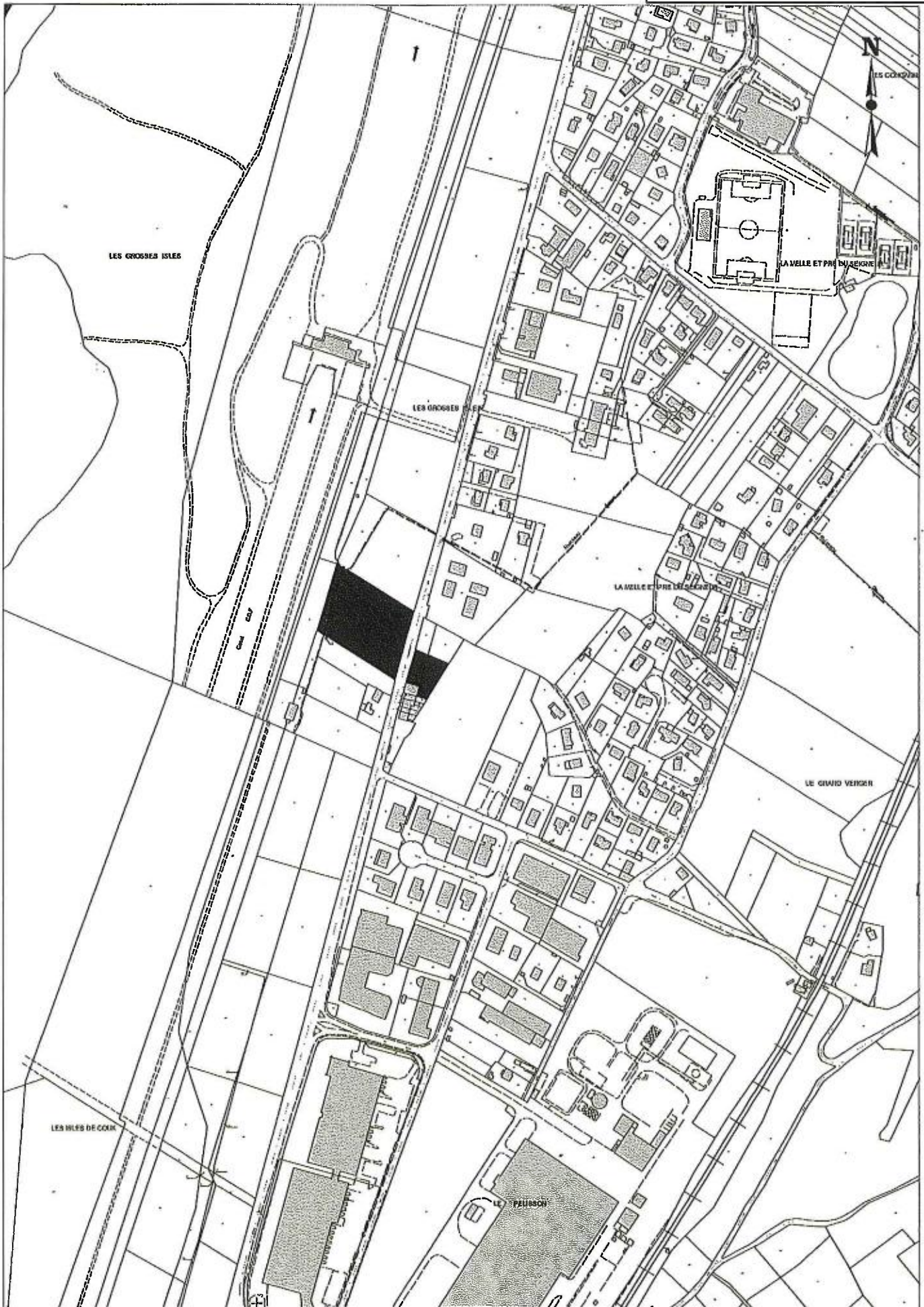
*fin de la liste des parcelles*

Envoyé en préfecture le 05/07/2019

Reçu en préfecture le 05/07/2019

Affiché le 8/7/19 SLO

ID : 038-213800717-20190701-D190701\_5-DE



# PLAN DE MASSE

